

Release note 7.47

Ce document décrit les principales modifications apportées à la nouvelle version de NERO.



1	Envoi par e-mail du récépissé de suppression d'une plaque d'immatriculation.
2	Pop-up à la fin d'une transaction

1. Envoi par e-mail du reçu de suppression d'une plaque d'immatriculation au client.

À partir de cette release, les avis de suppression d'une plaque d'immatriculation seront envoyés par e-mail au client à la demande de DIV.

Cet e-mail ne s'applique pas aux radiations par la police.

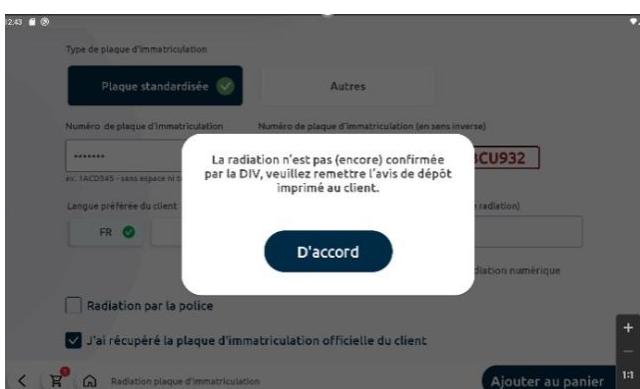
L'écran suivant a été adapté à cette nouvelle méthode :



Lorsque vous complétez les informations, il vous sera demandé de saisir une adresse e-mail.

Exception : si la suppression ne peut pas être confirmée immédiatement, Nero imprime immédiatement le certificat de suppression via la MFD. Le client recevra alors son reçu par voie numérique.

Le pop-up suivant apparaît :



Important

Ce n'est que si le client refuse expressément de recevoir le certificat d'annulation sous forme numérique qu'il est autorisé de remettre celui-ci sur papier.

Dans ce cas cochez la case appropriée.

Si le client n'a pas d'adresse e-mail, demandez si l'adresse e-mail d'un membre de la famille ou d'un ami peut être utilisée.

L'utilisation du courrier électronique sera surveillée par les services centraux.

Important Si le client n'a pas reçu d'e-mail :

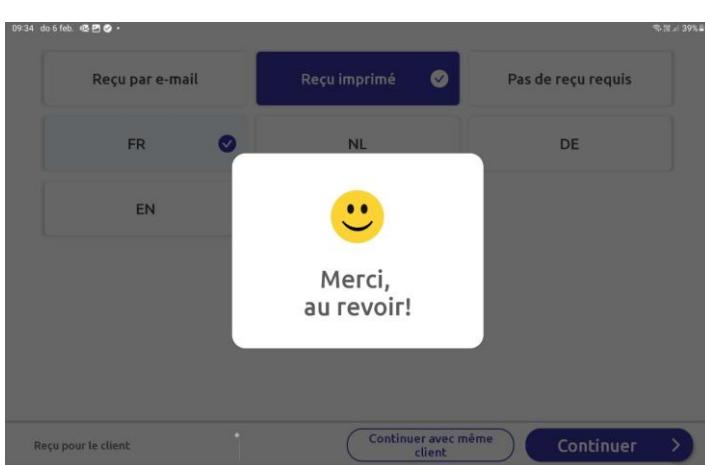
1. Demandez au client de vérifier son dossier spam dans son e-mail.
2. Demandez au client de vérifier le statut de la plaque d'immatriculation sur le site web de la DIV.
3. Contactez vous-même le contact centre de la DIV au numéro 0800/96 005 pour demander un duplicata."

2. Pop-up à la fin d'une transaction.

Lorsqu'un contact client est conclu, un nouveau pop-up s'affiche.

Le "félicitations" après avoir réussi la transaction cède la place au sourire et au revoir accompagnant ! 😊

De plus la vitesse de traitement a été optimisée pour que le contact puisse être fermé plus rapidement à partir de maintenant.



Remarque : Pour les transactions dans : « Gestion de magasin » (Reprendre une caisse, comptage de caisse, ...), l'ancien pop-up est toujours affiché.